

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

---

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL166

présenté par  
Mme Braun-Pivet, rapporteure

-----

#### ARTICLE 10

À l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« financier »,

sont insérés les mots :

« ou toute association de financement électorale ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.